



## Conventions pour les séjours d'études à l'étranger

Les étudiants du CELSA peuvent bénéficier d'un séjour d'études à l'étranger d'un semestre au cours de leur année de Master 1 (2<sup>ème</sup> semestre), au cours de leurs années de recherche ou pendant l'année de DU pour les étudiants en journalisme.

Les étudiants étrangers sont accueillis au CELSA au 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire. Ils peuvent prolonger leur séjour d'études en France par un stage, sous convention CELSA, et le font généralement.

### UNIVERSITES PARTENAIRES

#### En Europe, dans le cadre du programme Socrates/ Erasmus :

Bournemouth University	(5 étudiants)
Berlin, Freie Universität	(5 étudiants)
Madrid, La Complutense	(2 étudiants)
Madrid, Villanueva, La Complutense	(2 étudiants)
Université Catholique de Louvain-La-Neuve	(2 étudiants)
Aarhus School of Business, Danemark	(5 étudiants)
Université de Radboud, Nimègue, Pays-Bas	(1 étudiant)
Université de Galatasaray, Istanbul	(1 étudiant)
Université de Rome III	(2 étudiants)
Université du Sacré Cœur, Milan	(2 étudiants)

**Total mobilité via le programme Socrates/Erasmus : 27 étudiants**

#### Hors Europe

##### •via les conventions bilatérales CELSA :

- Université de Sherbrooke (mobilité de 1 étudiant)
- Université de Laval (mobilité de 2 étudiants)
- Université de Montréal/ UDEM (mobilité de 2 étudiants)
- Université d'Ottawa (mobilité de 2 étudiants)
- Université de São Paulo (mobilité de 1 étudiant)

**Total mobilité sur conventions bilatérales Celsa : 8 étudiants**

##### ▪ via l'Université Paris -Sorbonne :

- dans les universités du Québec : programme de la CREPUQ
- dans des universités des Etats-Unis : programme MICEFA
- en Europe de l'Est, au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et du Sud, en Australie et en Asie : conventions bilatérales de l'Université

**Une vingtaine d'étudiants bénéficient chaque année de ces programmes (via Sorbonne)**